



Compte-rendu du conseil d'administration

Jeudi 24 septembre 2020 à Néronde

Le président Marc LAPALLUS souhaite la bienvenue aux membres présents, remercie Bernard FOURNIER de sa présence ainsi que le maire de Néronde pour son accueil.

Le président précise qu'il souhaite travailler dans la même ambiance et convivialité que par le passé. Il donne ensuite la parole à Gerard MONCELON pour le mot d'accueil

Colloque en présence de Mme la Préfète :

Il est impossible d'organiser un tel événement dans l'immédiat, les services de l'Etat étant centrés sur la gestion de la crise sanitaire.

Il est envisagé d'organiser, plutôt au printemps, un colloque de l'AMRF 42 avec différents intervenants comme

- le nouveau Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, M. Dominique POGGIOLI,
- le nouveau responsable de la gendarmerie
- Mme la Préfète (si possible).

Une rencontre thématique autour du Président de la chambre d'agriculture pourrait également être organisée.

Charte départementale des utilisateurs de produits phytosanitaires :

Tous les maires ont reçu ce document de travail. Echanges avec les participants au sujet de ce dossier qui fera l'objet d'un courrier du Président aux services de l'Etat.

Consensus pour dire que les élus locaux doivent favoriser le dialogue entre les agriculteurs et leurs administrés, a fortiori les nouveaux arrivants dans les campagnes.

Désignation d'un élu référent :

- sur la thématique de l'école numérique : Ludovic BOUTTET (St-Georges-de-Baroille)
- sur la thématique de l'éducation : Yves GRANDRIEUX (St-Martin-Lestra)

Information relative aux grands électeurs AMRF :

Les instances nationales de l'AMRF vont être renouvelées le 15 novembre prochain à Lyon. Dans la Loire, six grands électeurs, membres du bureau, participeront à ce scrutin. Il s'agit de :

- Marc LAPALLUS (Cuinzier)
- Gérard MONCELON (Néronde)
- Christiane BRUN-JARRY (Chazelles-sur-Lavieu)
- Gilles PERACHE (St-Roamin-en-Jarez)
- Pierre DEVEDEUX (St-Alban-les-Eaux)
- Marius DAVAL (St-Martin-la-Sauveté)

Information relative au dispositif « Panneau pocket » :

Il s'agit d'une application qui permet aux communes ou intercommunalités d'adresser en direct des messages d'information ou d'alerte aux administrés qui l'ont téléchargée. En tant que membre de l'AMRF, vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel en cas d'adhésion.

Prochain CA : le jeudi 10 décembre à 18h30 à St-Alban-les-Eaux (*sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires*).